



Projet d'implantation d'un marché aux Bas-Pays

Compte-rendu d'atelier de concertation du 17/01/2024

Représentants de la collectivité présents :

NOM	STRUCTURE - FONCTION
LANGLOIS Mathieu	Maire adjoint à la vie économique locale, aux commerces, à l'entrepreneuriat, à l'ESS, à l'innovation et à l'emploi
CASANOVA Elodie	Conseillère municipale, Épanouissement de l'enfant, en charge des assemblées de quartier des Bas-Pays
COUSIN Willy	Conseiller municipal
MESTROT Louama	Chargée de mission études urbaines
DECRULLE Rémi	Chargé commerce

Habitants présents :

20 personnes :

- 11 femmes
- 9 hommes

Introduction

Mathieu Langlois rappelle le contexte de cet atelier de concertation. Le contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés prendra fin à compter du 31 décembre 2024. Dans le cadre de la fin de ce contrat, la Ville a initié un travail d'étude pour réinterroger le mode de gestion des marchés et définir les pistes d'amélioration à apporter pour assurer le bon fonctionnement des marchés. La Ville doit notamment choisir son nouveau mode de gestion : rester en délégation de service public ou passer en régie.

Le choix du mode de gestion et l'année à venir aura trois objectifs principaux :

- La création d'un marché aux Bas-Pays
- La redynamisation d'un marché aux Trois Communes
- Amélioration du marché du centre, qui se porte aujourd'hui bien

Un véritable besoin d'un marché aux Bas-Pays se fait sentir : plus de 90 % des interrogés d'un questionnaire en octobre ont indiqué ressentir la nécessité d'implantation d'un marché aux Bas-Pays. Deux scénarios d'implantation possibles vont être présentés lors de l'atelier.

Suite de l'introduction par Elodie Casanova, élue de quartier aux Bas-Pays. Présentation de son rôle de maire-adjointe de quartier, élue de proximité faisant le lien entre la Ville et les habitants, et de l'enjeu central de l'implantation d'un marché sur le quartier des Bas-Pays.

Rappel de l'ordre du jour par Mathieu Langlois :

1. Contexte socio-économique
2. Questionnaire sur les marchés : restitution des résultats
3. Création marché des Bas-Pays : enjeux et lieux d'implantation
4. Ateliers création marché des Bas-pays
5. Restitution des ateliers
6. Les prochaines étapes

1. Contexte socio-économique

Présentation du contexte socio-économique afin de faire émerger les enjeux liés à la création d'un marché aux Bas-Pays.

A) Données sociodémographiques du secteur Bas-Pays

Le quartier des Bas-Pays est situé au Nord de Romainville, en situation de coupure géographique par rapport au reste de la commune du fait de sa position en contrebas de la corniche des Forts. Le secteur est lui-même morcelé en deux espaces, une zone de grandes activités au nord et une zone à dominante de logements au sud en contrebas de la corniche des forts (cf. support).

Le quartier fait l'objet d'une forte croissance démographique. Au 1^{er} janvier 2017 la population s'élevait à environ 4500 habitants contre près de 7 000 habitants aujourd'hui (55 % d'augmentation). En 2026, la population est estimée à 10 000 habitants.

Le niveau de vie médian par personne sur le quartier s'élève à 1 700 € environ contre 1 573 € à Romainville (2018) et 1 962 € dans la Métropole du Grand Paris.

Le quartier compte environ 1500-2000 salariés actuellement. D'ici 2026, 2000 salariés supplémentaires viendront travailler sur le quartier. Le total de salariés exerçant sur le quartier sera donc de 4000 salariés.

B) Armature commerciale du secteur des Bas-Pays

Rappel : l'armature commerciale correspond à la répartition du commerce dans l'espace et dans le cas présent sur le quartier des Bas-Pays.

Le quartier est marqué par une faible densité commerciale 4,4 commerces et services pour 1000 habitants contre 7,5 sur Romainville et 12,6 pour l'IDF.

Il n'y a pas de polarité commerciale structurante sur le quartier. Seulement un pôle d'hyperproximité situé entre le 129 et le 160 av Gaston Roussel. Les commerces et services du secteur sont dispersés le long de l'avenue Gaston Roussel. (cf. support présentation)

L'offre de commerces est insuffisante sur le quartier, elle correspond à un « pôle d'hyper-proximité » (- 1000 m² de surface commerciale) qui permet de répondre aux besoins de 2000 à 3000 habitants.

Au regard de la croissance démographique du secteur, il est nécessaire de créer environ 15 commerces pour une surface totale comprise entre 3000 et 3500 m² afin d'atteindre 4 000 à 4500 m² sdp avec forte proportion de commerces et services de proximité.

Par ailleurs, le quartier souffre d'un manque de diversité commerciale avec la surreprésentation de l'offre de restauration (36% contre 23 % sur l'ensemble de Romainville), notamment de restauration rapide, et automobile (23% contre 12 % sur l'ensemble de Romainville)

Précision par Mathieu Langlois : Des nouveaux commerces vont être réalisés sur l'avenue Gaston Roussel, un total de près de 8 cellules vont être dans les lots D1, D2 et D3 ; mais la municipalité n'a pas le contrôle sur leur implantation.

Pour aiguiller le futur choix de gestion des marchés et des modifications à venir, un questionnaire a été déployé en octobre-novembre 2023 sur la ville de Romainville ; en plus des deux ateliers publics organisés au mois de janvier.

C) Fonctionnement des marchés et modalités de réorganisation

La Ville compte deux marchés, le Marché du Centre-Ville et le Marché du Chemin Vert aux 3 Communes, gérés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public pour une durée de 12 ans, du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de la fin de ce contrat, la Ville a décidé d'initier un travail d'étude pour réinterroger le mode de gestion des marchés et définir les pistes d'amélioration à apporter au fonctionnement des marchés.

Afin d'identifier les pistes d'amélioration des marchés, un processus de concertation a été initié à travers :

- Une enquête par questionnaire sur la fréquentation des marchés de Romainville qui s'est déroulée du 4 octobre au 25 octobre 2023. Celle-ci a permis d'identifier les pratiques de consommation des Romainvillois et les attentes de ces derniers.
- Deux ateliers de concertation, l'une pour la création d'un marché aux Bas-Pays le 17/01 et une seconde le 24/01 sur la redynamisation du marché du Chemin Vert.

2. Questionnaire sur les marchés : restitution des résultats

727 réponses collectées. Dont 480 en ligne, 135 via questionnaires papier et 112 collectées directement sur les marchés.

Profil des répondant.es :

Les publics qui ont le plus répondu aux questionnaires sont les femmes, les personnes entre 30 et 49 ans, les cadres, les Romainvillois installés depuis 1 à 5 ans, et les habitants du quartier Bas Pays.

Forte mobilisation des habitants des Bas-Pays, 46 % des répondants vivent dans le quartier des Bas-Pays.

Habitudes de courses sur les marchés :

Près de 2/3 des répondants (62%) font leurs courses dans les marchés de Romainville.

Les habitant.es des Bas-Pays ayant répondu au questionnaire ont indiqué à 37% faire leurs courses dans les marchés de Romainville (marché du centre).

Ceux qui vont au marché du Centre résident principalement au Centre (38%) mais aussi dans le quartier des Bas Pays (29%).

Les principales raisons pour lesquelles les répondants font leurs courses hors marchés sont :

- 71 % des répondants indiquent qu'ils ne font pas leurs courses dans les marchés car ils sont trop éloignés. Ce taux monte à 87% pour les habitant.es des Bas-Pays.
- 27% indiquent qu'ils ne se rendent pas sur les marchés car des produits y sont indisponibles et 15 % car la qualité des produits est insuffisante.

Les répondants qui font leurs courses dans les marchés de Romainville y vont régulièrement, c'est-à-dire 1 à deux fois par semaine et principalement le dimanche.

Il y a une véritable logique de proximité dans les marchés : 82 % des personnes réalisant leurs courses au marché y vont à pied.

Le besoin d'un marché aux Bas-Pays se ressent dans le questionnaire : 99% des répondant.es vivant aux Bas-Pays sont favorables à l'implantation d'un marché dans leur quartier.

Achats au marché

Les répondants qui font leurs courses au marché du centre, achètent principalement des fruits et légumes, du poisson et du beurre/oeuf/fromage.

Ils dépensent en général plus de 30 euros au marché et se rendent au marché du centre car c'est proche de leur domicile mais également pour la bonne qualité des produits proposés.

Les principales raisons pour lesquelles les répondants se rendent sur les marchés est la proximité avec le domicile et la bonne qualité des produits.

Avis sur les marchés

Les avis sur les marchés sont globalement positifs :

- 55% jugent les prix raisonnables contre 34 % qui considèrent les prix élevés.
- 63% jugent la diversité normale, voire importante, sur les marchés.
- 63% jugent la propreté sur les marchés satisfaisante.
- 70% jugent la qualité des services satisfaisante sur les marchés.

Propositions d'améliorations de la part des répondants :

- Une plus grande diversité de commerces, notamment produits biologiques et locaux, produits maraîchers.
- Une amélioration de la propreté du marché, notamment après la séance de marché.
- Des animations pour améliorer l'attractivité du marché.

Questions/remarques des habitants à ce stade :

- *Les résultats du questionnaire n'indiquent pas le fait que la plupart des habitants des Bas-Pays préfèrent le marché de Noisy-le-Sec. Il est plus grand, plus diversifié, et au niveau des prix : rien à voir avec le marché de*

Romainville. Il faut absolument penser au pouvoir d'achat : « c'est bien beau de faire un marché, mais s'il n'est pas accessible à tou.tes les habitant.es ; ça ne vaut même pas la peine ». Par ailleurs, les personnes des Bas-Pays qui ont répondu au questionnaire sont essentiellement des nouveaux habitant.es et pas des anciens.

Nous sommes conscients du fait que certains habitants des Bas-Pays se rendent sur le marché de Noisy-le-Sec. Le questionnaire indique notamment que 63% des répondants des Bas-Pays font leurs courses en dehors des marchés de Romainville. Le marché de Noisy-le-Sec est attractif et rayonne sur le quartier des Bas-Pays, il génère en effet de l'évasion commerciale, celui-ci compte 120 commerçants en moyenne et il est accessible en 10 minutes en bus, tandis que le marché du centre compte 50 à 60 commerçants en moyenne et il est moins accessible pour les habitants des Bas-Pays.

Précision de Mathieu Langlois : le marché doit être à l'image des Bas-Pays, et proche des habitant.es du quartier.

3. Création marché des Bas-Pays : enjeux et lieux d'implantation

Les enjeux de création d'un marché :

- Faible offre de commerce de proximité aux Bas-Pays : le marché peut apporter une réponse rapide et de proximité.
- De plus, un marché dynamise un quartier : objectif de passerelle entre les commerces sédentaires et les marchés. Un marché aux Bas-Pays pourra être un vecteur de dynamisation du quartier.
- Le marché comme lieu de vie social, d'échange et de rencontre : voisins, associations, élu.es. Le marché fait partie de la structuration d'un quartier.
- Permet de créer un espace public qualitatif.

Un marché ne peut pas être créé n'importe où (critères d'implantation) :

- Il faut que le marché soit visible, central dans l'espace, à proximité des habitant.es qui viennent à pied et/ou sur un axe commerçant.
- A proximité des transports et des stationnements
- Un endroit agréable pour tous et toutes : personnes âgées, PMR, poussettes...
- Nombre de contraintes techniques : réseaux, électricité...

Deux lieux d'implantation ont été identifiés au regard des trois critères d'implantation que sont : la visibilité, l'accessibilité, la commercialité.

Les lieux d'implantations projetés sont situés :

- 1) Sur un espace de stationnement entre le n°150 et le n°154 de l'avenue Gaston Roussel, en face de l'ex-Franprix (cf. support). Cet espace est implanté dans le pôle d'hyperproximité à renforcer et à proximité du futur linéaire commercial en cours de constitution sur l'avenue Gaston Roussel.
- 2) Sur une future place située entre l'avenue Gaston Roussel et la rue Jean-Jacques Rousseau au cœur des nouveaux programmes mixtes de logements et de commerces de la ZAC de l'Horloge.

Les deux lieux sont situés à une distance de 150 mètres d'écart, à proximité chacun du pôle d'hyper-proximité et du linéaire commercial à venir avenue Gaston Roussel.

Précision de Mathieu Langlois : Site Louise Dory étudié mais trop étroit et techniquement impossible.

Environnement commercial des marchés projetés :

Le lieu 1 permet l'installation de 12 à 15 commerçants.

Le lieu 2 permet l'installation de 30 à 40 commerçants.

La zone de chalandise projetée pour ces deux marchés est relativement faible, elle s'étend sur un rayon de 400 mètres, soit 5 minutes à pied.

La zone lieu n°1 recouvre la majorité des logements du secteur des Bas-Pays et compte environ 5000 habitants actuellement. En 2025, elle recouvrira près de 7 000 habitants.

La zone lieu n°2 recouvre légèrement moins de logements avec un total de près de 4000 habitants actuellement. En 2025, elle recouvrira près de 6 000 habitants.

Il est projeté d'implanter un marché à destination seulement des habitants avec une logique essentiellement alimentaire pour répondre aux besoins quotidiens des habitants, sans concurrencer les autres marchés (cf. support) de plus grandes tailles qui ont aussi d'autres vocations (ex : offre de prêt à porter, bazar, etc.)

A définir : jours et horaires, pour compléter l'offre avec les autres marchés existants

Présentation du plan d'aménagement du marché sur le lieu n°1 :

Il s'agit d'un espace d'une surface de 650 m² occupé par une poche de stationnement de 19 places, il dispose d'une bonne visibilité sur l'avenue Gaston Roussel, et une proximité et covisibilité avec commerces du pôle d'hyperproximité.

Il permet d'accueillir 114 m² d'étals sur 3 rangées de stands, soit un total de 12 à 15 commerçants maximum.

Nécessite pour accueillir les commerçants et usagers d'aménager une place de plain-pied et de maintenir un accès véhicules pompiers/livraisons commerces/parking supermarché.

Son implantation sur ce site nécessitera la suppression de places de stationnement (maintien au maximum de 6 à 7 places de stationnement) et la création de locaux (poubelles, wc) de 35 m².

Cet emplacement pourra être réalisé au 1^{er} trimestre 2025.

Présentation du plan d'aménagement du marché sur le lieu n°2 :

Il s'agit d'une place piétonne d'une surface d'environ 3000 m² située entre l'avenue Gaston Roussel et la rue JJ Rousseau. Elle dispose d'une bonne visibilité sur l'avenue Gaston Roussel, une proximité et covisibilité avec activités en rdc situées autour de la place.

Cet espace permettra d'accueillir environ 30-40 commerçants (à préciser selon les aménagements).

Nécessité pour accueillir les commerçants et usagers d'aménager la place de plain-pied et de créer un accès véhicules pour les commerçants afin de décharger leurs produits.

L'aménagement d'un marché nécessitera de minéraliser la place car le marché occupera un espace trop important pour permettre l'installation d'espaces végétalisés. Par ailleurs, il sera nécessaire de créer des locaux (poubelles, wc) de 35 m² pour les besoins du marché

Cet emplacement ne pourra être livré qu'en 2027.

Rappel des caractéristiques et enjeux d'implantation d'un marché aux Bas-Pays (cf.support) :

Tableau récapitulatif des caractéristiques et enjeux d'implantation d'un marché aux Bas-Pays

	Lieu n°1	Lieu n°2
Caractéristiques du lieu d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Espace d'environ 650 m² ▪ Poche de stationnement de 19 places ▪ Visibilité sur l'avenue Gaston Roussel ▪ Proximité et <u>covisibilité</u> avec commerces 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surface d'environ 3000 m² ▪ Place <u>piétonne</u> ▪ Visibilité sur l'avenue Gaston Roussel ▪ Proximité et <u>covisibilité</u> avec activités en rdc
Opportunité d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 114 ml d'étals sur 3 rangées de stands. ▪ 12 à 15 commerçants maximum. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environ 40-50 commerçants (à préciser selon les aménagements).
Conditions d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement place de plain-pied ▪ Maintien des accès véhicules pompiers/livraisons commerces/parking supermarché 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement place de plain-pied ▪ Création accès véhicules commerçants marché
Impact	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suppression de places de stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement d'un espace minéralisé. Pas d'espace végétalisé.
Délais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du marché 1^{er} trimestre 2025 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Livraison prévisionnelle de la place en 2027
Encore à l'étude	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de locaux (poubelles, <u>wc</u>) de 35 m² 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de locaux (poubelles, <u>wc</u>) de 35 m²

Questions/remarques des habitants à ce stade :

- *L'accessibilité des deux lieux paraît différente : le lieu 1 semble très étroit.*
- *Vous pouvez réaménager et faire le marché sur les deux espaces.*
- *Pourquoi vous ne remettez pas le marché là où il était avant ?*
Pour Mathieu Langlois : nous sortons d'une zone de polarité, il n'y a pas de visibilité.
- *Suivant votre raisonnement, le premier lieu serait plus intéressant pour le quartier car plus proche ?*
Précision de Mathieu Langlois : le scénario 1 répond aux plus d'attentes. Il sera moins gros, mais il fait le lien entre les Bas-Pays historiques et le nouveau quartier, et il est central par rapport aux commerces.
- *Sur le lieu 1 les commerçants se gareraient rue Anatole France : mais est-ce qu'on peut s'assurer de ça ? En plus, la rue Anatole France est loin : n'y a-t-il pas moyen qu'ils stationnent plus proche ? Exemple rue Louise Dory ?*
Les services de la voirie assurent que la largeur serait suffisante rue Anatole France pour qu'ils se garent sans impacter la circulation. Ailleurs, le stationnement impacterait la circulation.
- *Si le lieu 1 est choisi, on pourrait faire un parking sur la place 2 ? Pour que les camions puissent s'y garer.*

- *Qui fabriquera la place ? Si le lieu 1 est choisi, y aura-t-il une possibilité d'implanter des jeux pour enfant sur le lieu 2 ? Je préfère perdre un espace vert et avoir un marché trois fois plus grand : importance de futurs jeux pour enfants sur cette espace, sinon ça ne vaut pas le coup.*

La SEQUANO, aménageur de la ZAC de l'Horloge pour le compte de la Ville et d'Est-Ensemble, aménagera la place. L'aménagement d'un marché sur le lieu 2 aura un impact important sur la place, il est possible qu'il empêche la création de jeux pour enfants sur cet espace.

- *Question sur le lieu 2 : serait-il possible de le développer également sur la rue JJ Rousseau ?*
Il n'est pas projeté d'étendre le marché sur la rue Jean Jacques Rousseau car elle ne bénéficie pas d'une bonne visibilité.

- *Vous portez beaucoup d'attention à la visibilité, mais comme vous l'avez dit, l'arrivée d'un marché c'est ce que les gens des Bas-Pays attendent le plus. Donc même si un marché arrive dans un endroit non visible, les habitant.es iront.*

Il est essentiel que le marché bénéficie d'une bonne visibilité sur des axes fréquentés et à proximité d'infrastructures de transport.

- *Vous allez éclairer les quartiers déjà en lumière, alors qu'on a besoin d'éclairer ce quartier de l'intérieur en le rendant vivant : on préfère un marché au cœur du quartier. On ira au marché avenue Gaston Roussel si on n'a pas le choix, mais on a besoin de ce lieu convivial au sein du quartier. Pour que le lieu remplisse sa fonction de rôle social, il doit être dans le quartier.*

Nous avons étudié plusieurs scénarios au sein du quartier, la rue des Chantaloups, la Place André Leonet, la rue Louise Dory, etc. mais ces espaces ne disposent pas d'une bonne visibilité ou bien ils sont techniquement impossibles.

Précision Mathieu Langlois : on aurait pu proposer le lieu du Paddock mais on ne l'a pas fait car c'est trop excentré des logements et des commerces du pôle commercial de proximité.

- *Le Paddock ce serait très bien : il y a du stationnement, ça fera vivre la place...*

- *Intervention du pharmacien : « pour vous donner l'état d'esprit des commerçants, on n'est pas nombreux. On a besoin d'autres commerçants pour faire vivre nos activités. C'est sûr que si on a ce marché proche des nouveaux habitants et des commerces, il y aura plus du monde : ce serait un gros plus. Fiminco (propriétaire du Paddock) ne sont pas des philanthropes et ne sont pas pour les petits commerces ni pour le bien public. Mettre le marché devant le Paddock, c'est dur : ne feront vivre que des grandes enseignes sans intérêt pour une vie de quartier. »*

Précision de Mathieu Langlois : on est loin d'une centralité sur le Paddock, qui ne remplirait aucun des trois objectifs.

- *Y a-t-il une possibilité d'être sur le lieu 1 de 2025 à 2027, et d'être sur une solution évolutive en 2027 si cela fonctionne bien ?*

C'est un scénario possible.

- *Je pense qu'un marché, ça va attirer des gens : c'est un plaisir d'aller au marché et ça peut attirer d'autres commerçants. Mais il faut que ça soit gai : avant, il y avait une vraie joie de vivre dans ce quartier et plus aujourd'hui. Un marché, ça peut attirer des nouvelles personnes et faire revivre ce quartier. Je suis pour le marché, peu importe l'endroit. »*
- *La problématique sur le scénario 1, ça serait le nombre de marchand.es à venir Sur la voie pompier, pas de possibilité d'installer des stands ?*
Non, nous devons préserver un accès aux camions pompiers sur cette voie par mesure de sécurité.
- *Est-ce que c'est prévu la vente des produits de la cité maraichère ?*
C'est à étudier. Nous ne sommes pas encore à ce niveau de détail.
- *Quand est-ce que le choix sur le lieu va se faire ?*
Premier trimestre 2024.
- *L'impact du marché : prive d'un futur espace vert. Mais on aimerait davantage de détails sur le lieu qui serait impacté afin de choisir en conséquence.*
Nous ne pouvons vous donner plus d'informations sur les caractéristiques de cet espace vert. L'analyse approfondie de ce qui pourrait être réalisé sur cet espace dépend du lieu où sera implanté le marché.
- *Combien de nouveaux habitants vont venir sur le quartier ?*
Près de 1500 logements vont être réalisés (logements livrés + en cours de réalisation, défini par l'ancienne municipalité).
- *Attention à l'équilibre des prix sur le marché à venir dans la mesure où tous les habitants des Bas-Pays n'ont pas les mêmes revenus.*

4. Ateliers création marché des Bas-pays

Les participant.es se sont répartis en deux groupes qui ont chacun travaillé une vingtaine de minutes sur les deux projets d'implantation soumis à concertation.

5. Restitution des ateliers

Groupe 1 : Rémi Decrulle

Lieu n°1

En quoi ce scénario permet de répondre aux besoins exprimés par les habitants des Bas-Pays lors de l'enquête ?
Quelles sont vos observations sur le site ?

-Offre un accès aux produits frais.

-Permet de créer un lieu de vie, d'échange, générateur de vie sociale sur le quartier.

-Valorise le quartier

-Site accessible, à proximité des logements

-Permettra de faciliter les courses car les habitants du quartier souffrent d'un manque d'accessibilité rapide à des produits frais.

- Meilleure proximité piétonne que le lieu n°2.
- 14 à 15 commerçants suffisent pour répondre à la demande.

Quels usages de cette place en dehors de(s) jour(s) de marché ? Maintenir des places de stationnement ou créer un espace ouvert pour les piétons

-Supprimer les places de stationnement car sinon il y aura un problème de voitures ventouses. Créer des places de livraisons pour les commerçants, mais aussi empêcher le stationnement ventouse.

Lieu n°2

Quelles sont vos observations sur le site ?

- Moins de visibilité que le lieu n°1
- Moins de commerces que le lieu n°1
- Plus de risques pour les piétons en traversant l'avenue Gaston Roussel
- Deux ans de délais avant d'avoir un marché trop long

Est-ce que la création du marché sur le site justifie l'abandon d'une place jardin ?

-Perte d'un espace vert importante pour le quartier

A quels jours et horaires de la semaine souhaitez-vous que le marché se déroule ?

- Le mercredi et samedi
- Le matin jusqu'à 14h.

Groupe 2 : Louama Mestrot

Lieu n°1

En quoi ce scénario permet de répondre aux besoins exprimés par les habitants des Bas-Pays lors de l'enquête ?

- Répond aux besoins, par défaut. Le nombre de commerçants est faible.*
- L'emplacement va générer une gêne pour les habitants*
- Le stationnement des camions des commerçants est éloigné (rue Anatole France)*
- Risque de conflit entre la circulation des bus et camions des commerçants pour le chargement-déchargement.*

Quelles sont vos observations sur le site ?

-Seul point positif : proximité avec les commerces et le quartier qui permet de limiter le temps de déplacement.

Quels usages de cette place en dehors de(s) jour(s) de marché ? Maintenir des places de stationnement ou créer un espace ouvert pour les piétons

-Maintien de places de stationnement

Lieu n°2 :

En quoi ce scénario permet de répondre aux besoins exprimés par les habitants des Bas-Pays lors de l'enquête ?

Quelles sont vos observations sur le site ?

-Site plus proche de lieux de stationnement pour les clients (notamment parking PADDOCK)

-Permet l'installation d'un plus grand nombre de commerces.

-Ce n'est pas tant le lieu qui importe que le nombre de commerçants

-Le manque de commerces à un impact fort sur la qualité de vie des habitants

-Seul point négatif : temps d'implantation trop long (3 ans)

Est-ce que la création du marché sur le site justifie l'abandon d'une place jardin ?

-Pourquoi pas, mais dépend des aménagements que propose la place jardin.

-Il aurait été préférable de présenter un scénario de place jardin

A quels jours et horaires de la semaine souhaitez-vous que le marché se déroule ?

-A minima 1 fois le week-end. Le samedi notamment

-1 séance le matin à minima

-Proposition d'une séance l'après-midi

Questions inscrites lors des ateliers :

➤ *Pourquoi ne pas aménager les deux espaces ?*

Cette option est à l'étude.

➤ *La taille a-t-elle une influence sur le nombre de jours de marché ?*

Non.

Points de consensus dans les ateliers :

- Lieu n°1 : proximité du site avec les commerces et les logements du quartier.
- Lieu n°2 : temps d'installation trop long.
- Jours et horaires : 1 séance le matin à minima et notamment le samedi.

6. Les prochaines étapes

Transmission du support et du compte-rendu de l'atelier à venir prochainement.

Le choix d'implantation du marché se fera à partir de nombreuses données : avis du délégataire, prise en compte de la consultation etc. Le choix final reviendra aux élu.es de la ville de Romainville, et sera communiqué au plus tard à la fin du premier trimestre 2024.